



Barème de nos prestations

Applicable à compter du 1er Avril 2025, Tarifs indiqués TTC, TVA à 20%

TRANSACTION

A la charge de l'acquéreur :

Barème maximum appliqué en cas de succès de la transaction (tranches non cumulatives)

Honoraires d'agence fixes dont 111 € reversés à une association locale

- Jusqu'à 50 000 € : 6 111 €
- De 50 001 € à 100 000 € : 7111 €
- De 100 001 € à 150 000 € : 8111 €
- Au-delà de 150 001 € : 6%

Diagnostics offerts dans le cas d'un mandat exclusif

GESTION LOCATIVE

A la charge du propriétaire :

Gestion courante en % des sommes encaissées :

- 6% en location nue et meublée
- 7% en colocation
- 5% en professionnel et pour un immeuble

Assurance Garantie de Loyers Impayés :

- 3% des sommes quittancées

(sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations incluses :

- Espace propriétaire novateur
- Commande de diagnostics
- Gestion des sinistres
- Mise en ligne des annonces
- Compte rendus de gestion

Prestations complémentaires, vacations diverses (déplacements compris) :

- Permis de louer : 120€
- Vacances diverses : 90€
- Gestion des dossiers contentieux (huissier) : 90€
(Frais d'huissier à la charge du propriétaire - hors GLI)
- Etat récapitulatif pour la déclaration des revenus fonciers : 50€ par lot et par an
- Clôture de mandat et envoi de documents : 120€ par lot

LOCATIONS

Baux d'habitation

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire et locataire :

- 12 €/m² zone très tendue
- 10 €/m² zone tendue
- 8 €/m² zone non tendue

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire et locataire :

3 €/m²

Avenant au bail ou renouvellement sur demande :

5€/m², partagés à 50% entre le locataire et le propriétaire

Baux de garage ou de parking

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire et locataire :

90€ à la charge du propriétaire et 90€ à la charge du locataire

Baux professionnels ou commerciaux

Honoraires de visite, constitution du dossier

A la charge exclusive du preneur :

20% HT du loyer annuel hors charges

Honoraires de rédaction du bail

A la charge exclusive du preneur :

10% HT du loyer annuel HC

Honoraires d'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire et du preneur :

Selon devis ou par commissaire de justice